

# JOURNAL DE ROUBAIX

## POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.  
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.  
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.

RÉDACTION & ADMINISTRATION

17, RUE NEUVE, 17  
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX  
Bureau à Tourcoing, RUE DES FOURTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :

RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.  
Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 24  
Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 6 JUILLET 1886

### L'ALLEMAGNE TELLE QU'ELLE EST

Un volume qui va faire un grand bruit, vient de paraître à Berlin. Il a pour titre : *L'Allemagne telle qu'elle est*, et est signé par Jacques Saint-Cère, pseudonyme derrière lequel s'abrite une personnalité très connue au-delà du Rhin. L'auteur n'a rien emprunté aux écrits antérieurs sur l'Allemagne, il a tout tiré de ses seules observations. Là est l'intérêt de son livre. Il résume ainsi ses impressions : « L'Allemagne est une immense caserne ; l'Allemand est un simple soldat ; il faut oublier l'Allemand vertueux, savant et travailleur ; il est tout aussi peu exact que l'Allemand voleur de pendules, bête et pillard. L'Allemand de 1886 ne voit que son devoir de patriote, il n'a de respect que pour la hiérarchie. Militarisme et hiérarchie, voilà les deux pierres fondamentales sur lesquelles repose le colossal édifice élevé par M. de Bismarck. La discipline, l'obéissance, voilà la caractéristique des Allemands. »

Ce besoin de discipline est tellement inné chez eux que l'Allemand, au sortir du collège où il a été obligé d'obéir à un maître et avant d'entrer au régiment où il sera obligé d'obéir à l'officier, entre dans un corps d'étudiants où il est obligé d'obéir encore. Toujours obéir, c'est la règle universelle de l'autre côté du Rhin. Ce goût de l'obéissance, cette habitude de la discipline sont, on le comprend, un élément de force, surtout quand cet élément est aux mains d'un homme comme M. de Bismarck.

Toutefois, comme contre-partie de cette tendance générale du peuple allemand à la soumission hiérarchique, il y a l'esprit socialiste qui, malgré les barrières qu'on lui oppose, fait de constants progrès chez nous voisins. Berlin, qui comptait seulement 2,058 électeurs socialistes en 1871, en comptait en 1885, d'après la statistique officielle, 62,579. Aussi M. Saint-Cère estime-t-il que l'avenir, un avenir plus ou moins éloigné, appartient en Allemagne aux socialistes. Le socialisme allemand, dit-il, est partout : il est le résultat de trente ans de militarisme forcé, il est la nouvelle espèce d'idéalisme qui fait le plus de victimes au-delà du Rhin. On le chasse, on le comprime, il repart de nouveau plus vivace que jamais, il est la forme du pessimisme adoptée en haut et en bas de l'échelle sociale, il est le danger pour la conception féodale, guerrière, de l'empire allemand.

On sait la grande place donnée à l'instruction en Allemagne. M. Saint-Cère donne, à ce sujet, quelques détails intéressants. L'instruction de l'enfant, dit-il, est la grande affaire de la famille. A quatre ans l'enfant commence à aller à l'école. A partir de ce jour — il y a peu d'internats en Allemagne — on prend les repas quand l'enfant revient de l'école, on se couche quand il a fini ses devoirs, on se promène quand il a congé, on va en voyage quand il est en vacances. En un mot, on vit exclusivement pour l'instruction de l'enfant. En revanche, on s'occupe peu de son éducation.

Le petit Allemand de quinze ans sait fort bien ses racines grecques, il ne sait pas se brosser les dents ; il sait sa géométrie sur le bout des doigts, il ignore l'usage de la brosse à ongles ; il a la tête farcie de classiques allemands, mais il oublie d'ôter son chapeau en entrant dans un salon ; il sait faire du trapèze, mais il ne sait pas remuer dans une chambre sans marcher sur les pieds des gens qui y sont. Par exemple, ce qu'on lui enseigne avant tout, c'est le respect : respect aux parents, respect au roi, respect au maître. C'est ainsi que le maître prépare une forte génération militaire, ce qui a permis de dire que c'est le maître d'école qui a vaincu à Sadowa.

Le maître d'école a, du reste, une entente spéciale de sa profession et de ses devoirs. Il veut que l'élève sache et non pas que la classe promène fin. Il pense à l'examen public que les élèves de sa classe subiront à la fin de l'année scolaire et il n'épargne pas ses peines pour que ceux-ci le passent brillamment ; et il n'en est pas différemment à cet égard dans les

plus modestes écoles de village que dans les plus grands lycées. Pour comprendre l'Allemagne, dit M. Saint-Cère, il faut connaître et comprendre ceux qui la dirigent. Aussi son livre s'ouvre-t-il par les portraits, très vivement colorés, de l'empereur, des princes et princesses et du chancelier. Voici ce qu'il dit de l'empereur :

Une intelligence médiocre, qui a eu le génie de rester à sa place, un très brave homme qui a su remplacer les qualités absentes et cacher les défauts présents sous un formidable entêtement dont il se sert, maintenant que l'âge lui interdit de s'occuper des affaires publiques et militaires, à ne pas vouloir mourir. Il se cramponne à la vie, il est toujours, autant qu'il le peut, en mouvement, se fait faire des injections de morphine pour pouvoir aller au théâtre, et fait des inhalations d'ozone pour ne pas s'endormir pendant les audiences qu'il donne. Il croit d'abord à Dieu, puis à la mission divine qu'il a reçue, il a été placé en sentinelle sur le trône d'Allemagne, et il reste, il veut y rester autant qu'il le pourra, et il considère comme faisant partie de sa faction les devoirs de cour et de soldat. Il est, à ses yeux, le premier employé de son empire, le premier fonctionnaire de son armée. Toujours en uniforme, toujours prêt.

Quand il sera relevé de son poste par le capitaine de la garde de la haute, ce sera sérieusement et plein de conviction qu'il donnera à son successeur la consigne : *Pour Dieu et la Patrie*. Ce n'est pas un hypocrite, c'est un croyant. Il est soldat, il ne vit que pour l'armée, qu'il aime et qui l'aime, mais n'ayant jamais manqué à ses devoirs militaires, il est impitoyable pour l'indiscipliné. Tout doit lui obéir, son fils aussi bien que la dernière recrue ; il veut qu'on lui rende dans le plus petit village de Poméranie les mêmes honneurs qu'à Berlin, sous les tilleuls. Mais il a pour le simple soldat la même sympathie que pour le feld-marchal. Il les traite de la même façon, ce sont des inférieurs. Il les brusque dans le service, et essente il les choisit autant qu'il le peut.

Voici maintenant le chancelier :

Un géant au physique et au moral, ayant toutes les vertus et tous les défauts de la race, entêté, emporté, vantard, courageux, fidèle à son roi, ne connaissant que sa boussole, chaste, vaillant, n'admettant aucune résistance, brisant les obstacles qu'il rencontre sur sa route, ne cédant jamais, passant au travers des murs au risque de s'y casser la tête ! A la voir, dans l'uniforme qu'il ne quitte jamais, avec ses yeux de bouledogue qui sortent de sa tête énorme, il fait l'effet d'un chevalier de l'ordre teutonique et il en est vraiment un. Ses anecdotes, dans les marches de Brandebourg, assomèrent les païens à grands coups d'épée, et il assomme lui, les Allemands qui ne croient pas en lui et en sa politique à coups de loi, et les étrangers à coups de canon. Il est avant tout Allemand et royaliste, il ne croit pas au progrès, il ne croit qu'à la force. Il aime sa patrie, il a voulu faire l'Allemagne grande, et il l'a faite ; il y a cru quand personne n'y croyait, quand personne n'y pouvait croire, il n'a jamais varié dans ses idées, et il a toujours marché droit au but qu'il s'était proposé : la résurrection de l'empire d'Allemagne. C'est un ennemi impitoyable, mais c'est un ennemi qui combat à visage découvert. Il ne cache jamais les sentiments qui l'animent : sa franchise brutale est sa plus grande force. Pour lui, le but sanctifie les moyens. Quand il aura disparu, son œuvre sera peut-être en danger, car il est le seul à la comprendre. Ses successeurs voudront une grande Prusse et non une grande Allemagne. Il est, en un mot, le seul Allemand de l'empire.

Comme ces portraits de l'empereur Guillaume et de son ministre font comprendre les événements de ces vingt dernières années, Sadowa et Sedan ?

### NOUVELLES DU JOUR

**Le conseil municipal de Paris**

Paris, 5 juillet. — Aujourd'hui a eu lieu la première séance publique du conseil municipal de Paris. Le président, M. Hovelacque, a souhaité la bienvenue à la population parisienne qui, a-t-il dit, nous verra à l'œuvre. M. Cochin, au nom de ses amis, se félicite aussi de la publicité des séances. Le public jugera ainsi des efforts de la droite au conseil.

**M. J. Grévy à Mont-sous-Vaudrey.**

Paris, 5 juillet. — M. Grévy quittera Paris le 17 juillet pour Mont-sous-Vaudrey ; il y restera un mois. Le décret de clôture de la session sera lu le jeudi 15 juillet.

**La question de Panama**

Paris, 5 juillet. — MM. Ferdinand et Charles de Lesseps, Dingley, ingénieurs, Jacques, président du comité technique, ont été entendus aujourd'hui par la commission de Panama. M. Jacques maintient le système de canal, MM. de Lesseps et Dingley ont insisté sur le fait que la compagnie de Suez a éprouvé les mêmes difficultés que celle de Panama. Malgré tout ce qu'on a dit, ils croient que le canal peut être terminé d'après les plans prévus dans le délai prévu. Ils ont surtout insisté sur ce qu'il fallait, par l'emprunt demandé, soutenir la confiance des entrepreneurs qui actuellement sont en quelque sorte dans l'air.

**Roche et Duc-Querrey**

Paris, 5 juillet. — Le groupe de l'extrême gauche, qui n'a pas réussi comme il l'espérait auprès du président du Conseil, dans sa démarche récente relative à l'épuration des fonctionnaires, essaye, aujourd'hui, de prendre sa revanche, en deman-

dant à M. de Freycinet la mise en liberté, à l'occasion de la fête du 14 juillet, de MM. Roche et Duc-Querrey, les deux journalistes condamnés par le tribunal de Villefranche. L'on n'est pas en doute, au Palais Bourbon, que cette grâce ne soit accordée.

**Les douaniers en voyage**

Paris, 5 juillet. — MM. Des Rotours, Georges Brame, Legrand (de Lecelles), Thellier de Poncheville, Lepoutre, Jonglez, et Renard, ont présenté l'amendement suivant au projet de loi portant approbation d'une convention relative à l'exploitation de diverses lignes de chemin de fer par la compagnie de Fives-Lille.

Cet amendement a été adopté par la Chambre. Le principe est donc posé et il dépendra du gouvernement qu'il soit appliqué à toutes les lignes qui seront concédées à l'avenir.

**Combat entre les Turcs et les Monténégrins**

Vienne, 5 juillet. — Suivant une dépêche de Eitnje publiée par la *Nouvelle Presse libre* plusieurs centaines de Turcs ont, le 2 juillet au matin, franchi en armes, la rivière frontière de la Serbie, brûlant les maisons, occupant les points fortifiés et s'emparant de deux officiers. Dans la soirée du 3, les Monténégrins ont attaqué les envahisseurs et les ont chassés après un combat sanglant qui a duré plusieurs heures.

**Les élections anglaises**

Londres, 5 juillet. — Les résultats des élections connues à 2 h. 30 donnent 155 conservateurs ; 25 unionistes-libéraux, 60 ministériels, 21 parlementaristes.

**Le départ de la comtesse de Paris**

Trepost, 5 juillet. — Madame la comtesse de Paris a quitté la France ce matin. Son départ a eu lieu inconnu à la gare d'Ép. par le train de nuit heures vingt. Il n'y a donc eu qu'une manifestation locale, mais fort touchante, à laquelle ont pris part quelques personnes sensées de Trepost. Aucun incident ne s'est produit. Des bouquets ont été offerts à la royale voyageuse, dont le départ a été salué aux cris de : Vive le comte de Paris, vive la comtesse, au revoir. M. le duc de Chartres, M. le docteur Gueuneau de Messy accompagnent la comtesse de Paris jusqu'à son embarquement à Calais.

On sait maintenant pourquoi M. Rouvier s'est opposé à la clôture de la discussion du projet de loi de surtaxe des céréales : il avait préparé un discours qu'il ne voulait pas perdre et qu'il a prononcé hier à la Chambre. On eût rendu un remarquable service à M. Rouvier en l'empêchant de prendre la parole. Il a combattu le projet avec une rare pauvreté d'arguments. A ses yeux, ce n'est pas l'agriculture que l'on veut protéger, mais la rente du sol. M. Rouvier a trouvé cela et en est tout fier.

Cela rappelle la distinction que l'on fit au moment des projets d'impôts qui devaient frapper non la rente, mais les rentiers. En protégeant le blé, il semblera à tout le monde que l'on protège les agriculteurs et partant l'agriculture. M. Rouvier ne pense pas ainsi, il sera le seul de son avis sur ce point, mais il trouvera de nombreux disciples dans la majorité de la Chambre pour sa doctrine politico-agricole. D'après l'ancien ministre du commerce, il ne faut pas relever les droits parce que ce sont les conservateurs qui ont demandé cette majoration. Là peut-être que les députés de la droite ne servent de leur victoire, s'ils la remportent, pour dire aux électeurs, au moment du renouvellement des conseils généraux, que c'est grâce à eux que la surtaxation a été obtenue.

On leur reconnaîtra ce droit cependant, car si la discussion est venue devant la Chambre, c'est malgré le gouvernement et malgré presque toute la gauche. M. Rouvier, après avoir reproché aux conservateurs de s'occuper des intérêts ruraux, les a pris à partie en les accusant de poursuivre la dénonciation de tous les traités de commerce. La droite a revendiqué ce programme, et a affirmé de nouveau son intention de ne pas renouveler les traités de commerce qui sont en partie la cause de la crise actuelle. La discussion continuera aujourd'hui.

L'affaire de Châteaullain vient d'avoir une première solution qui satisfait l'opinion. Malgré les efforts du ministère public, pour empêcher le procès de venir devant la cour d'assises, où le jury pourrait se trouver indécis, le tribunal s'est déclaré incompétent. Nous allons voir de nouveau se dérouler cette affaire à laquelle on peut appliquer le mot dont s'est servi Jules Favre dans le procès Mignon : « Le jury brisé dans lequel la République républicaine se voit tout entière. » Mesures arbitraires, assassinat, origine mesquine d'une affaire qui a probablement débité au maître excentrique de Châteaullain s'est écrit : « Rien n'y manque. » M. Goblet prononcera en ce moment sa faconde à Châteaullain-Loir, où il a prononcé cette phrase immense : « Nous voyageons ainsi pour nous faire connaître et, sans présomption, nous espérons que nous n'avons qu'à y gagner. » Le jugement du tribunal de Châteaullain aura dû mettre un peu de vinaigre dans cette incroyable présomption.

**DÉPART DE LA COMTESSE DE PARIS**

Le Trepost, 5 juillet. — Mme la comtesse de Paris a quitté le Trepost à 9 heures 16 du matin, pour se rendre en Angleterre.

Souffrant du mal de mer, Mme la comtesse de Paris a choisi la traversée la plus courte, celle de Calais à Douvres, ce qui lui permettait en même temps de quitter la France sur un paquebot postier anglais.

Malgré le désir qu'elle avait exprimé d'être seule, une foule compacte, composée des habitants d'Ép. du Trepost et des environs, se pressait sur son passage. Pas un seul cri n'a été poussé ; on n'entendait que des larmes et des sanglots.

Mme la comtesse de Paris est montée en chemin de fer accompagnée du duc de Chartres et de ses enfants ; elle serra la main à tous et tous lui disaient ce seul mot : A bientôt.

La petite princesse Louise est mieux, mais elle est encore très pâle. Calais, 5 juillet. — Mme la comtesse de Paris, accompagnée de ses enfants, le prince Ferdinand et la princesse Hélène, Isabelle et Louise, du duc de Chartres, du marquis d'Harcourt et du docteur Guéneau de Messy, est arrivée à Calais à onze heures du matin dans un wagon-salon.

Les augustes voyageurs se sont embarqués à bord du steamer. En apercevant le comte de Paris, la comtesse de Paris s'est jetée dans ses bras avec effusion. L'assistance, très émue, a fait entendre des nouveaux vivats.

Un train spécial a emmené immédiatement la famille royale et leur suite à Tumbidge-Wells. Tumbidge-Wells, 5 juillet. — Le train spécial est arrivé à cinq heures ; affluence énorme, à la gare, de dames et de notabilités de la ville. Le comte de Paris, donnant la main à la comtesse de Paris, est descendu le premier du wagon royal mis à sa disposition par la reine Victoria.

La gare était ornée de fleurs ; des burras trois fois répétées ont été poussées et les spectateurs ont agité des mouchoirs et des drapeaux. Arrivant, la comtesse de Paris a trouvé un télégramme du prince de Galles lui souhaitant la bienvenue. La comtesse a répondu en remerciant et en annonçant sa prochaine visite.

**SENAT**

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL.)

Séance du lundi 5 juillet

Présidence de M. Le Royer, président

La séance est ouverte à 2 heures.

Les élections de la Corrèze et des Côtes-du-Nord sont validées.

On adopte sans discussion un projet de loi portant approbation de l'arrangement relatif aux affaires coloniales conclues entre le gouvernement français et le gouvernement allemand, et un projet de loi ayant pour objet de déclarer d'utilité publique l'établissement d'un chemin de fer d'intérêt local de Pauillac au Port-des-Pilotes.

M. Rivinot dépose son rapport sur la proposition de loi relative à l'Exposition de 89.

M. de Marcère dépose le rapport sur la proposition de loi relative au doublement des conseillers généraux quand la population d'un canton dépasse 20,000 âmes.

M. de Marcère donne lecture de son rapport.

M. le colonel Meinadier dépose son rapport relatif à la proposition de loi tendant à proroger les délais des dépenses militaires.

La séance est levée à cinq heures.

**CHAMBRE DES DÉPUTÉS**

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL.)

Séance du lundi 5 juillet

Présidence de M. Floquet, président.

La séance est ouverte à deux heures.

La Chambre, après avoir entendu les observations de M. Sarrien, ministre de l'Intérieur, renvoie à un mois l'interpellation de M. de Kersauson relative à la conduite d'un maître de Finistère.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture au ministère de l'Instruction publique d'un crédit de 100,000 fr. pour subvention au comité d'organisation du troisième concours national de tir en 1886.

A la majorité de 347 voix contre 2, sur 349 votants le projet de loi est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant répartition du fonds de quatre millions destinés à venir en aide aux victimes de la guerre.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur les propositions de MM. Roque-de-Filhol et Steenackers, relatives à la diffusion par cartes postales et au remplacement de la carte postale par la carte-lettre à 10 centimes. L'urgence mise aux voix est déclarée.

M. Steenackers retire sa proposition relative aux cartes-lettres. Le projet de loi est adopté.

La proposition de M. Georges Roche tendant à accorder des pensions de retraite à 1883 aux militaires et aux marins retraités sous les régimes antérieurs, est prise en considération.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur les céréales.

M. Rouvier présente quelques observations.

La séance est levée.

**LA LAINE A LONDRES**

(De notre correspondant particulier.)

Londres, le 5 juillet 1886.

Les catalogues de samedi et d'aujourd'hui contiennent un ensemble de 23,000 balles environ dont à peine deux mille du cap de Bonne-Espérance ; toutes les Australie étaient en laines moyennes et ont été très vivement disputées par les négociants

et fabricants de tous pays. Voici comment se sont divisées ces énormes quantités : la France a pris 10,000 balles dont 4,000 pour Reims et 6,000 pour le Nord ; l'Allemagne a pris ensemble 8,000 balles, tandis que l'Angleterre arrivait à enlever le reste soit 10,000 balles, le plus haut chiffre qu'elle ait pris jusqu'ici en deux jours.

Malgré le nombre assez restreint des acheteurs qui assistaient à la clôture de la semaine dernière et à l'ouverture de celle-ci, les prix sont très fermes sur tous les genres et montrent même fréquemment comme une tendance à la hausse ; ceci s'applique surtout aux grands sautés, Sydney et Port-Philippe et aux bons sautés aux prix de neuf et demi à dix et demi ; on les paie souvent maintenant 10 et 11 deniers bien qu'ils ne soient que des genres ordinaires.

L'Allemagne et l'Angleterre sont maintenant très ardentes et arrivent aujourd'hui très facilement à limiter les opérations que la France voudrait encore faire.

La clôture des enchères actuelles qui a déjà été officiellement fixée au 17 courant, aura probablement lieu le vendredi 19 et il est dorénavant hors de doute que les prix resteront ce qu'ils sont. On signale l'arrivée de deux acheteurs américains qui vont certainement élever quelques milliers de balles de Nouvelle-Islande supérieures.

**CRÉDIT FONCIER DE FRANCE**

Tirages du 5 juillet 1886

Aujourd'hui ont eu lieu, au Crédit Foncier de France, les tirages suivants :

OBLIGATIONS FONCIÈRES 3 0/0 (1877)

Le numéro 357,031 gagne 100,000 fr.

Le numéro 121,536 gagne 50,000 fr.

Les numéros 510,618 et 406,091 gagnent chacun 10,000 fr.

Les trente numéros suivants sont appelés au remboursement à 1,000 francs :

167,102 305,705 403,944 108,088 581,030

337,536 207,483 436,913 81,010 480,532

622,028 118,218 439,928 599,350 14,776

156,321 214,867 204,250 40,815 241,702

510,368 520,081 108,230 324,546 60,500

328,285 8,135 311,867 278,396 479,224

OBLIGATIONS FONCIÈRES 3 0/0 (1879)

Les numéros 778,351 et 1,447,100 gagnent 100,000 francs.

Le numéro 410,584 gagne 25,000 fr.

Les numéros 410,526 et 612,220 gagnent chacun 10,000 fr.

Les numéros 638,587 — 972,811 — 1,020,925 — 972,944 — 1,387,151 gagnent chacun 5,000 fr.

Les numéros suivants sont remboursables à 1,000 francs :

1,035,633 1,165,437 1,365,365 1,709,668

1,309,093 1,485,702 1,659 808,829

81,604 169,269 1,688,318 1,602,572

1,318,581 643,391 1,412,370 1,150,915

1,183,152 733,518 1,430,838 606,310

517,450 1,319,113 1,140,163 358,455

1,034,454 1,555,494 1,361,046 1,549,703

553,108 1,611,214 897,303 1,404,479

991,364 676,951 401,453 1,102,767

951,232 1,651,271 1,130,332 1,555,706

1,482,413 887,086 1,687,012 1,501,244

1,315,804 1,288,229 1,428,687 1,035,243

1,068,158 1,329,367 454,199 1,323,911

1,729,613 1,307,274 1,382,428 1,063,837

1,581,039 556,883 1,662,386 655,563

823,008 101,716 403,065 1,473,913

960,262 1,095,671 1,138,044 21,337

1,369,982 14,428 132,704 1,600,452

230,682 1,442,148 892,085 1,404,055

323,223 1,258,306 1,272,297 941,587

811,440 633,680 1,272,292

1,510,583 398,565 756,423

1,113,770 1,565,485 861,043

OBLIGATIONS FONCIÈRES (1885)

Le numéro 438,011 gagne 100,000 fr.

Le numéro 793,351 gagne 25,000 fr.

Les quarante-cinq numéros suivants sont appelés au remboursement à 1,000 fr.

718,006 267,171 692,413 183,032 467,831

491,223 49,032 8,477 588,888 448,561

912,494 122,463 91,784 169,122 1,280,832

813,337 305,040 829,729 794,095 377,664

681,341 554,673 307,650 981,037 436,584

190,133 25,882 307,638 386,281 571,326

829,810 860,044 489,395 207,665 273,670

651,690 810,761 632,318 821,757 432,873

439,623 632,085 71,741 611,381 556,375